

Commune de Cravanche

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Bilan de la concertation



OCTOBRE 2019



Bilan de la concertation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CRAVANCHE

La concertation est une démarche qui permet à la population d'accéder aux informations relatives à l'environnement mais aussi de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Elle précède l'arrêt du PLU conformément à la délibération de prescription du PLU du 23 septembre 2013

- Que la délibération de prescription du PLU prévoyait :
 - Une ou des réunions publiques
 - Des articles dans le bulletin municipal tout au long de la procédure
 - Des articles dans la presse
 - La mise en ligne du projet sur le site communal
 - Une permanence d'élus
 - La mise à disposition du projet en mairie avec recueil des observations dans un registre

- Que l'ensemble de ces modalités a été respecté à savoir :
 - Deux réunions publiques ont été organisées à la Cravanchoise, salle communale, avec une forte participation des habitants :
 - Le 23 janvier 2017 : présentation de la procédure, du diagnostic, des enjeux territoriaux et des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
 - Le 24 janvier 2019 : présentation des modifications du PADD, le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).Les présentations ont été mises en ligne sur le site internet de la commune.
Les annonces des réunions publiques ont été faites sur le site internet de la commune, dans la presse locale par affichage dans les lieux habituels d'information communale (panneaux d'affichage, information dans les commerces)

 - Des articles dans la revue municipale « **cravancheinfos** » ont été publiés, soit sous forme d'informations dans « Le mot du Maire », soit sous forme plus détaillée dans le n°68 d'avril 2018 et le n°72 d'avril 2019.

 - De nombreux articles dans la presse locale ont été publiés pendant toute la durée des études.

 - Des informations sur le PLU et des liens vers les présentations et des éléments du PLU ont été mis en ligne sur le site internet de la commune <http://www.mairie-de-cravanche.fr>

 - Les élus sont restés disponibles pour recevoir la population lors de leur permanence en mairie.

 - Le registre ouvert en mairie ne comporte aucune observation.
Un courrier en date du 12 février 2019 a été envoyé en mairie au sujet du PLU.



Articles de presse



OCTOBRE 2019

L'élaboration du PLU présentée aux élus



■ Anne Quenot de l'AUTB sera en charge du suivi du dossier cravanchois.

Anne Quenot, chargée d'études principale à l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) a présenté la procédure d'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) au conseil municipal.

Son intervention fait suite à l'approbation des élus, en septembre dernier, de la délibération relative à la révision du POS (plan d'occupation des sols) dans l'objectif d'établir un PLU. « Notre POS date de 1987 et il a été révisé en 2000 », a rappelé le

maire Yves Druet.

« Le PLU a été institué par la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains). C'est un outil de planification qui met en œuvre le projet communal, qui prend en compte les politiques publiques et qui reste évolutif » a défini Anne Quenot, avant de détailler les différentes étapes de la procédure. Quelques points clés de l'étape du diagnostic ont été cités en exemple comme l'analyse des besoins en logement, en servi-

ces, en équipement, celle de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la densification, des circulations et du stationnement, des continuités écologiques et des milieux naturels.

Un calendrier prévisionnel de la procédure étendu sur un peu plus de deux ans évalue la durée du diagnostic à six mois et l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) à trois mois. Ils seront suivis d'une réunion

publique et d'une réunion avec les personnes publiques associées. L'élaboration du zonage et du règlement, la finalisation du document jusqu'à l'arrêt du PLU ainsi que la consultation des services sont prévues sur une année où seront réorganisées deux réunions du même type que précédemment.

Les quatre derniers mois seront consacrés à l'enquête publique, au rapport du commissaire enquêteur et à l'approbation du PLU.

« Des projets que j'appelle de mes vœux »

Mardi soir, le maire de Cravanche Yves Druet a présenté ses vœux à la population à la Cravanchoise. Après avoir dressé rapidement le bilan de l'année passée « peu extraordinaire », il a évoqué 2015 « qui ne s'annonce pas meilleure ». Se refusant néanmoins au pessimisme, le maire a détaillé les projets qui seront développés dans la commune.

Suite au droit de préemption exercé par la municipalité, celle-ci s'apprête à régler l'achat des terrains de l'ADIJ qui sont réservés à l'immobilier. Les négociations sont imminentes. L'acquisition des terrains de l'évêché destinés à la construction d'une maison de santé et d'un habitat senior est également en cours. Le maire a évoqué la difficulté de répondre au cahier des charges de l'Agence régionale de santé et espère bien avancer sur ce projet qui lui tient particulièrement à cœur.

D'autres projets retardés par la non-éligibilité de la commune à la DETR en 2014, devraient également voir le jour. Celui de la construction d'un préau à l'école maternelle et la réfection des salles d'accueil du service enfance et jeunesse. Enfin, la transformation du POS en PLU déjà engagée continue. « C'est un travail



■ Le maire Yves Druet a adressé des vœux de bonheur et d'optimisme à ceux qui « aident Cravanche à avancer vers un avenir plus serein ».

de longue haleine. Nous n'en sommes qu'au stade du diagnostic. Les habitants seront invités à s'exprimer lors des futures réunions publiques » a précisé le premier magistrat. Des petits travaux réalisés progressivement dans l'objectif d'économiser l'énergie vont également se poursuivre.

Pour conclure, Yves Druet a indiqué que la situation financière de Cravanche était saine. « Nous dégageons un

solde positif assez conséquent. L'endettement qui s'élève à un million d'euros est satisfaisant, puisque nous pourrions rembourser la dette avec notre excédent en deux ans et demi, trois ans » a-t-il précisé, soulignant la nécessité de surveiller malgré tout les dépenses.

Le sénateur Cédric Perrin a pour sa part assuré les élus, les communes et les collectivités de sa présence à leurs côtés et de son soutien.

Cravanche

Est Républicain 7 juillet 2016

Des subventions pour d'importants projets

Lors du conseil municipal réuni lundi soir, le maire de Cravanche Yves Druet a évoqué deux gros projets approuvés pour lesquels la commune sollicite des subventions. « En complément du pôle santé envisagé sur le terrain racheté à l'évêché, la commune souhaite réaliser un projet immobilier à caractère social en créant une dizaine de pavillons d'habitat senior. Ce double projet répond à une attente forte des habitants en développant une offre de logements adaptés aux besoins d'une population vieillissante à proximité de services qui lui sont essentiels », a-t-il souligné.

Les travaux d'aménagements nécessaires à la réalisation du projet englobent la

démolition de l'ancienne salle de spectacle, les travaux de voiries et réseaux. Ils sont estimés à 397 418 € dont 196 825 € de travaux, 23 593 € de frais d'études et 177 000 € pour l'acquisition du terrain. Une subvention est sollicitée auprès de l'Etat, de la Région, du conseil départemental et des parlementaires.

Le second projet concerne la construction de logements collectifs et individuels sur les terrains de l'ADIJ préemptés l'an dernier. Une modification du POS a été mise en œuvre pour permettre le développement d'un projet urbain de qualité. « La révision du PLU en cours indique que nous devons construire dans les 20 ans à venir aux alentours de 70 lo-

gements si nous voulons maintenir notre population, nos commerces et nos services », a rappelé le maire. « Le fonds de soutien à l'investissement public local arrive à point nommé pour nous aider dans ce projet qui comporte de nombreux obstacles », a-t-il ajouté. Le coût du foncier est jugé très élevé, trois bâtiments comportant de l'amiante devront être détruits, la voirie et les réseaux devront être repris. Un cabinet d'études estime ces travaux et l'étude à 412 000 €. Une subvention est sollicitée auprès des mêmes entités.

Suite aux inondations subies par quelques propriétés, la commune va demander le classement en catastrophe naturelle.

Cravanche

Développement durable au conseil municipal

Mardi soir, Anne Quenot, chargée d'études principale à l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort a présenté le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) au conseil municipal. Il entre dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) lancée en août 2014 par la municipalité. Le PADD définit en six axes les orientations générales d'un projet communal pour les années à venir.

Le développement de l'offre résidentielle préconisée est limité par les reliefs et la forêt. Néanmoins, il apparaît qu'à l'horizon 2030, pour assurer le renouvellement de la population et couvrir la demande en logements, les besoins sont estimés à une centaine de logements. Parmi les secteurs constructibles identifiés dans l'emprise urbaine, la municipalité a déjà envisagé des projets (logements sur les terrains dits « de l'Adij » ; habitat senior sur le terrain rue de Vesoul, construction d'un petit

collectif rue Pasteur). Quelques parcelles ont par ailleurs été identifiées par extension urbaine. « Mais, veut-on à tout prix se développer ? » a questionné le maire Yves Druet. Et d'ajouter : « Je ne suis pas pour un développement à outrance au détriment de la qualité de vie ». En cas de renouvellement urbain, la préservation du caractère de certains quartiers a été prise en compte (cité ouvrière, Domaine du Salbert, rues des Commandos-d'Afrique et Briand).

Parmi les autres axes développés dans l'étude (consolidation de l'attractivité économique, encouragement aux mobilités alternatives, confortement des espaces de nature, préservation des ressources naturelles), celui du renforcement de la couverture numérique a particulièrement retenu l'attention. Il y apparaît que « le plan de fibrage de la CAB va permettre d'améliorer fortement d'ici 2017 la situation de la partie de la commune qui n'est pas desservie en haut-débit ».

CRAVANCHE

Est Républicain 7 janvier 2017

Deux projets d'envergure sur les rails

Le maire, Yves Druet, a annoncé la création de logements collectifs sur les terrains préemptés de l'ADIJ et le développement d'infrastructures pour la construction de logements sociaux destinés aux personnes âgées.

Lors de la cérémonie des vœux mardi soir, le maire Yves Druet a évoqué deux projets qui font l'objet d'une convention avec la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du plan de soutien à l'activité BTP. La première concerne le financement de l'aménagement d'un espace urbain dans l'objectif de créer une quarantaine de logements collectifs et individuels au cœur du village, sur les terrains préemptés de l'ADIJ. La subvention d'investissement s'élève à 122 400 € sur un montant éligible de 612 000 €

Ce projet va dans le sens du PLU dont la révision en cours indique que la commune devra construire 70 logements dans les 20 prochaines années pour maintenir sa population. Les travaux prévoient la démolition de trois bâtiments contenant de l'amiante ainsi que la réfection des voiries et réseaux. En comptant les études, ils sont estimés à 412 000 € par le cabinet BEJ, à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre.

La seconde convention concerne le financement du développement d'infrastructures pour la construction de logements sociaux destinés aux personnes âgées. Le montant de la subvention d'investissement est de 79 484 € sur un montant éligible de 397 418 €.

« Ce dernier projet qui va de pair



Une quarantaine de logements collectifs et individuels au cœur du village, sur les terrains préemptés de l'ADIJ. Photo d'archives

avec celui de la création d'un pôle santé répond à une attente forte des habitants » souligne le maire. Il nécessite des travaux de démolition d'une ancienne salle de spectacle, de voiries et réseaux pour un montant estimé par le même maître d'œuvre à 196 825 €.

Des subventions au taux maximum ont été sollicitées auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la CAB.

70 logements devront être construits dans les 20 ans pour maintenir la population de la commune.

Enfin le haut débit ?

« Je me suis entretenu avec M. Blanchot, directeur régional chez Orange. Il m'a dit que vous pourriez bénéficier de la fibre à la fin de cette année ou au plus tard au début de l'année prochaine. Mais c'est un peu ce qu'on me dit tous les ans » a plaisanté le maire.



Le maire Yves Druet a présenté ses vœux aux Cravanchois mardi soir.

CRAVANCHE

Le site de l'ADIJ va être rasé

25 logements collectifs et individuels en accession vont y être construits. Avant démolition de l'existant, il va falloir procéder au désamiantage.

Les anciens bâtiments de l'ADIJ de Cravanche dont l'internat a été abandonné en 2011 et les ateliers en 2014 vont être démolis. Le terrain, au cœur du village, est constitué de quatre parcelles d'une superficie totale de 57 ares. Il a été préempté par la mairie pour un montant de 360.000 € en mai 2015. « Notre décision a été motivée par notre volonté de maîtriser le foncier et par la nécessité de créer des logements. La révision du PLU en

« La sécurité du site est maintenant sous la responsabilité de l'entreprise, je peux enfin dormir tranquille. » Yves Druet, Maire de Cravanche

cours fait apparaître qu'aux alentours de 70 logements devront être construits d'ici 20 ans pour maintenir notre population » indique le maire Yves Druet.

L'entreprise PBTP a été retenue pour la démolition des bâtiments qui doivent être désamiantés et pour la préparation du terrain (enlèvement des plateformes en béton et terrassement. Le coût des travaux 173 000 € (TTC) s'ajoute à celui de la maîtrise d'œuvre (29 208 €) confiée au cabinet BEJ.

L'entreprise, dont le mois de délai d'installation s'achève, a disposé des barrières pour protéger le site, régulièrement vandalisé, et dont la dangerosité suscitait les vives inquiétudes du maire. « La sécurité du site est maintenant sous la responsabilité de l'entreprise, je peux enfin dormir tranquille » confie le premier magistrat. Les travaux devraient s'achever fin novembre.

Le projet immobilier n'est pas encore défini mais la municipalité souhaite « une densification modérée, de faible hauteur, en harmonie avec l'environnement ». Il comporterait 25 logements collectifs et individuels en accession. Pour sa réalisation des aides ont été sollicitées : 150 000 € auprès du Grand Belfort dans le cadre de l'aide aux communes ; 40 000 € du



« Le site est sécurisé. Les bâtiments devront être désamiantés avant d'être démolis » indique le maire.

conseil départemental ; 82 400 € (FSIL) et 82 400 € (DETR) de l'Etat ; 122.400 € (plan de soutien au BTP) de la région.

« Nous désirons surtout un pro-

jet de qualité. Il pourrait être envisagé un habitat participatif ou un éco-quartier. On peut aussi s'interroger sur l'intégration de cellules commerciales. Tout est possible »

souligne Yves Druet.

Quoiqu'il en soit, il faudra alors prévoir la réalisation de travaux de VRD (voirie et réseaux divers) estimés à 628 000 € (TTC).

CRAVANCHE

Est Républicain 19 décembre 2017

Jardins ouvriers préservés

Selon le projet d'aménagement et de développement durable de Cravanche réalisé par l'AUTB, la commune manquera de logements d'ici 2030. Pas question toutefois d'empiéter sur les jardins ouvriers.

Dans le cadre de la procédure de l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme), le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) réalisé par l'AUTB (Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort) définit des orientations générales d'un projet communal pour les années à venir.

Parmi celles-ci, le développement de l'offre résidentielle préconisée pour assurer le renouvellement de la population et couvrir la demande de logements se heurte au manque de terrains constructibles de cette commune dont l'expansion est limitée par les reliefs et la forêt. À l'horizon 2030, les besoins sont estimés à une centaine de logements qui ne seront pas couverts par les projets en cours (logements sur l'ancien site de l'Adij, et habitat senior sur l'ancien terrain de la cure).

« Le PADD suggère la possibilité d'utiliser un hectare parmi les quatre appartenant à l'association des jardins ouvriers (jardins situés à la sortie du village en direction de Châlonvillars). Cela nous semblait



Les jardins ouvriers s'étendent sur quatre hectares à la sortie du village aux côtés du Clos de la Source.

envisageable dans la mesure où apparemment certaines parcelles ne sont pas exploitées. Consulté, le président Jacques Genet s'est opposé à cette idée. Néanmoins, dès le départ nous nous sommes toujours demandé s'il fallait à tout prix se développer. Pour ma part, je ne suis pas pour un développement à outrance au détriment de la qualité de vie. Par ailleurs la vocation sociale des jardins ouvriers, ainsi que l'aspect environnemental ont lourdement pesé sur notre décision de les préserver » souligne le maire Yves Druet.

En revanche, la parcelle très petite (moins d'un hectare) située près de l'ancienne déchèterie, identifiée comme zone artisanale, pourrait être utilisée pour la construction de nouveaux ateliers municipaux qui remplaceraient les bâtiments actuels exigus et peu fonctionnels. Les conclusions de l'expert mandaté ayant révélé que la zone n'est pas humide hormis pour une partie infime en bordure, le projet est réalisable.

La longue procédure du PLU a été lancée en août 2014 et il est difficile de dater son achèvement. L'heure est à l'élaboration du règlement (le caractère de la cité ouvrière, du Domaine du Salbert, des rues des Commandos d'Afrique et Briand, doit être préservé). Des réunions et une enquête publique doivent encore être organisées.

Yves Druet, maire de Cravanche

« La vocation sociale des jardins ouvriers, ainsi que l'aspect environnemental ont lourdement pesé sur notre décision. »

Enfin le haut débit en 2018 ?

A l'occasion des vœux, le maire a fait par à la population de ses ennuis de santé et annoncé que cette fois, l'arrivée du haut débit, espéré depuis plusieurs années, est en bonne voie.

Visiblement amaigri, le maire de Cravanche Yves Druet a souhaité informer la population, sur son état de santé, en annonçant publiquement mardi soir lors de la cérémonie des vœux, qu'il souffrait depuis peu d'un cancer.

Année « de grands bouleversements » 2017 aura entre autres été marquée par la suppression des contrats aidés qui représentent un coût de 50 000 € pour la commune. « Si nous voulions compenser cette dépense supplémentaire, nous devrions augmenter les impôts de 12 % » a-t-il précisé, écartant néanmoins cette hypothèse grâce à une situation financière encore confortable. « L'avenir s'annonce difficile mais nous ferons face ».

Des imprévus sur le chantier en cours de démolition de l'Adij ont également impacté l'enveloppe prévisionnelle qui est passée de

« 2017 a été une année de grands bouleversements pour moi et pour la nation. »
Yves Druet
 Maire de Cravanche



Le maire Yves Druet.

112 000 € à 175 000 €. Le maire a évoqué la difficulté d'avancement du projet de construction de la maison de santé et de l'habitat senior dont le permis de construire a été déposé à la mi-octobre.

Concernant le PLU, une réunion publique sera organisée permettant notamment aux habitants de se prononcer sur la préservation de l'identité de certains quartiers.

Yves Druet est revenu sur la « décision coûteuse » de maintenir les rythmes scolaires à quatre jours et demi (à laquelle il était favorable), motivée par une satisfaction globale des enseignants et des parents.

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine, il a été annoncé que la fontaine du village serait rénovée au printemps.

Enfin, en dépit de la récurrence de l'annonce de la bonne nouvelle chaque année, 2018 devrait être celle du haut débit à Cravanche. Le maire a donc fait le vœu que les engagements soient tenus.

Yves Druet a par ailleurs regretté la difficulté croissante des élus à appréhender l'avenir, imputée à la fréquence des changements de lois, de mesures et de normes. « Nous avons besoin de vision à long terme et cela devient très gênant. Mais ayons confiance en l'avenir » a-t-il conclu.

Les travaux pour l'habitat senior sont lancés

À Cravanche, le chantier de construction d'un habitat senior a débuté par la démolition de l'ancienne salle des fêtes. Une première phase qui a nécessité une opération de désamiantage de certaines parties

La démolition de l'ancienne salle des fêtes de Cravanche a marqué le lancement des travaux liés à la construction d'un habitat senior prévue sur la parcelle de 43 ares achetée à l'évêché pour un montant de 177 000 €.

« Cette salle construite par des bénévoles dans les années soixante était vétuste et un arrêté en avait ordonné la fermeture en 1992 », rappelle le maire Yves Druet.

« Ce chantier a été confié à l'entreprise Cardem pour un montant de 48 000 euros hors taxes. La découverte d'amiante dans la colle du carrelage mural des salles annexes et dans les panneaux de toit en fibrociment a conduit à procéder au désamiantage effectué selon les normes drastiques en vigueur. Les résultats d'analyses des organismes indépendants ont montré qu'aucune particule d'amiante n'a été détectée dans l'air ambiant », précise encore le maire Yves Druet. La même société devra se charger de la réfection des enrobés abîmés par les engins.

L'habitat senior en locatif social sera édifié en fond de parcelle. Il accueillera sept maisons dont des



Certaines parties de la salle des fêtes ont dû être désamiantées.

T2 de 50,20 m² et des T3 de 65,20 m², avec garage attenant et place de stationnement. L'appel d'offres pour les voiries et réseaux divers (VRD) va être lancé et les travaux de construction devraient débuter à l'automne pour s'achever fin 2019.

Projet de maison de santé

Sur ce même terrain limitrophe de la mairie de Cravanche, est également envisagée la construction

concomitante d'une maison de santé par le même promoteur (Yep-immobilier). Sur une surface modulable de près de 700 m², la structure comprendrait un cabinet infirmier, la pharmacie de Cravanche et un espace pour accueillir trois médecins. L'ambition reste néanmoins confrontée à la difficulté de trouver ces derniers pour y exercer. L'étage du bâtiment abriterait pour sa part six logements allant du studio au T4.

« Le projet comprend sept maisons, des T2 et des T3, qui devraient être sorties de terre fin 2019. »
Yves Druet, maire de Cravanche

Les travaux de l'habitat senior ont repris

A l'issue d'une première phase consacrée à la démolition de l'ancienne salle des fêtes en avril dernier, les travaux préliminaires se poursuivent sur cette parcelle de 43 ares, achetée à l'évêché, qui jouxte la mairie.

Le projet de construction d'un habitat senior en locatif social, l'un des projets phares du mandat d'Yves Druet, maire de Cravanche décédé en juin dernier, est repris dans la continuité par la nouvelle municipalité dirigée par la maire, Evelyne Caloprisco-Chagnot.

A l'issue d'une première phase consacrée à la démolition de

l'ancienne salle des fêtes en avril dernier, les travaux préliminaires se poursuivent sur cette parcelle de 43 ares, achetée à l'évêché, qui jouxte la mairie.

« La commune a lancé les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) qui sont réalisés par la société Colas pour un montant de 292 218 €. Ceux destinés à l'implantation des réseaux dits « secs » (transport et distribution d'énergie et des nouvelles technologies) confiés à Eiffage s'élèvent à 55 272 €. Une route d'accès par la rue de Vesoul, débouchera sur une impasse dotée d'une aire de retournement. L'accès à la liaison douce de la rue Rostand sera maintenu » précise le directeur général des services, Matthieu Retaux.

Celui-ci ajoute que Territoire Habitat, porteur du projet, va bientôt déposer un permis pour cette nouvelle construction édifiée en fond de parcelle, qui accueillera sept pavillons. Ils seront composés de T2 de 50,20 m² et de T3 de 65,20 m², avec garages attenants et places de stationnement.

La préparation préliminaire



L'entreprise Colas est chargée des travaux de voirie et réseaux divers sur le site où seront construits sept pavillons à usage locatif social.

du terrain devrait s'achever au printemps prochain et la construction devrait s'étendre sur un an selon les aléas.

L'autre projet d'envergure, ce-

lui de la création d'une maison de santé par un promoteur privé sur cette même parcelle, est resté au point mort. En cause, le problème toujours irrésolu de la

pénurie de médecins prêts à s'y installer. « Nous ne pouvons pas construire une coquille vide » résume, laconique, le directeur des services.

347490

Comme le montant en euros des travaux de voirie et réseaux divers lancés par la commune sur la parcelle qui accueillera l'habitat senior.

Une médiathèque à mettre aux normes

La réhabilitation de la médiathèque et sa mise aux normes figurent à l'agenda municipal de 2019. Tout comme l'aménagement des futurs terrains de l'Adij et un sondage au sujet du retour à l'école - ou non - de la semaine de quatre jours.

Lors de la cérémonie des vœux à Cravanche mardi soir, toutes les personnalités politiques présentes ont rendu un hommage appuyé à Yves Druet, maire de Cravanche décédé en juin dernier.

Évelyne Caloprisco-Chagnot, émue, a introduit son discours par une citation, comme se plaisait à le faire son prédécesseur : « Le temps passe et il fait tourner la vie, comme l'eau celle des moulins (Marcel Pagnol) ».

Cette année, la municipalité va s'attacher à faire avancer un projet qui ne date pas d'hier, mais que la priorisation des objectifs avait temporisé. Une étude précédente de réhabilitation de la médiathèque abritée dans un bâtiment vétuste avait été jugée extrêmement ambitieuse et onéreuse. Néanmoins, la médiathèque étant le dernier bâtiment recevant du public à devoir être mis aux normes, l'appel d'offres pour la concrétisation de ce projet va être lancé.

L'édifice comporte au rez-de-chaussée la salle informatique et une ancienne 6^e classe de l'école, utilisées par le service jeunesse. La médiathèque se trouve à l'étage avec un ancien



La médiathèque rue des Commandos d'Afrique appartient au patrimoine du village.

appartement de fonction et un grenier désaffectés. L'opération qui contribuera aussi à préserver le patrimoine de Cravanche consiste prioritairement à mettre aux normes d'accessibilité, de sécurité (incendie, solidité du bâtiment) et à rénover la façade dont le balcon incertain a déjà été retiré.

Le projet phare en cours de réalisation de construction d'un habitat senior sur l'ancien ter-

rain de la cure a passé le cap de l'implantation des réseaux humides et la société Eiffage va s'attaquer à celle des réseaux secs.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU qui touche à sa fin, une réunion publique sera proposée à la population fin janvier. Cette nouvelle étape permettra d'envisager le futur aménagement des terrains de l'Adij qui devraient accueillir

une trentaine de logements. Comme cela avait été annoncé, un sondage sera effectué auprès des familles et des enseignants sur le sujet du retour à la semaine de quatre jours à l'école ou du maintien aux quatre jours et demi. Enfin, pour satisfaire la demande des commerçants, la place Berly dont les stationnements sont monopolisés par des travailleurs extérieurs sera transformée en zone bleue.



Évelyne Caloprisco-Chagnot.

« Pour satisfaire la demande des commerçants, la place Berly va devenir une zone bleue dès la réception imminente des panneaux de signalisation. »
Évelyne Caloprisco-Chagnot
 maire de Cravanche

Est Républicain 18 janvier 2019

CRAVANCHE

PLU : réunion publique

> Jeudi 24 janvier, à 18 h. Salle de la Cravanchoise.

Organisée dans le cadre de la révision du PLU, en présence d'Anne Quenot, directrice d'étude à l'agence d'urbanisme. À l'ordre du jour : évolution du projet d'aménagement et de développement durable (PADD); orientations d'aménagement; zonage et règlement.

Tél. 03 84 26 17 10.

Les taux des taxes restent les mêmes

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel. Les principales dépenses prévues en 2019 sont liées aux travaux de voirie. Les investissements concernent aussi la réhabilitation de la médiathèque et les bâtiments scolaires.

Le lundi soir, le conseil municipal était à l'heure des comptes avec l'examen du compte administratif et du budget primitif, approuvés à l'unanimité.

Le compte administratif présente en section de fonctionnement des recettes de 1 513 541 € et des dépenses de 1 259 959 €. Le résultat de l'exercice de 253 582 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 150 000 € donnent un excédent de clôture de 403 582 €. En investissement, les recettes s'élèvent à 399 572 € et les dépenses à 641 944 €. Le résultat négatif de l'exercice de 242 372 € et l'excédent reporté de 195 321 € conduisent à un déficit de clôture de 47 051 €. Les restes à réaliser sont de 302 272 € et les restes à recouvrer de 268 882 €.

Concernant l'affectation du résultat, il a été décidé d'affecter 253 582 € en excédent de fonctionnement capitalisé et le solde de 150 000 € est repris au BP en recettes de fonctionnement.

Quant aux taux d'imposition, ils sont maintenus à 7,94 % pour la taxe d'habitation, 8,26 % pour le foncier bâti et 8,51 % pour le



Les constructions de l'habitat senior, projet phare de l'année, devraient débiter à l'issue de la préparation du terrain, en passe d'être terminée.

foncier non bâti.

Le budget primitif s'équilibre à 1 492 480 € en section de fonctionnement et à 1 004 100 € en investissement.

« Un taux d'endettement modéré et stable »

Cette année, la dette de la commune s'élève à 898 227 €, ce qui représente une dette de 440 € environ par habitant. « On s'aperçoit que notre commune a su garder un taux d'endettement modéré et stable », a souligné le maire Évelyne Caloprisco Chagnot.

Les principales dépenses prévues en 2019 sont liées aux travaux de voirie (600 000 €), notamment pour le projet d'habitat senior en locatif social sur l'ancien terrain de la cure et pour celui des logements envisagés sur les terrains de l'ex-ADIJ.

Le premier est en cours d'achèvement de préparation du terrain. Le second est en attente de la finalisation du PLU qui devrait être arrêté en mai prochain.

115 000 € sont destinés au remboursement des emprunts, 45 000 € à la réhabilitation de la médiathèque (honoraires architectes et études) et 30 000 € aux bâtiments scolaires.

440 €
par habitant :
c'est le montant
de la dette

« Construire la ville dans la ville »

Une réunion publique a fait le point sur le PLU jeudi soir. Le sujet de constructions nouvelles, indispensables selon la municipalité, inquiète cependant certains habitants.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, Anne Quenot, chargée d'études à l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) a présenté jeudi soir en réunion publique l'évolution du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le zonage et le règlement, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation. Depuis sa dernière présentation en janvier 2017, le PADD a évolué avec la suppression de la zone à urbaniser sur les jardins ouvriers et l'inscription en zone d'équipements publics d'un secteur en sortie de ville où est pressentie l'installation des ateliers municipaux.

En zone U (urbaine), le pro-



La réunion a suscité l'intérêt des habitants venus nombreux à la Cravannoise.

jet de bâtir 25 logements (sur les anciens terrains de l'ADIJ) est intégré et un règlement spécifique a été adopté sur les secteurs du domaine du Salbert, de la cité du Salbert et du domaine de l'étang, pour préserver leurs particularités architecturales.

Le développement pensé selon la préconisation du Grenelle de l'environnement

Classée en zone AU (à urbaniser), une petite dent creuse (propriété privée) dans le haut du domaine du Salbert permettrait d'édifier quelques constructions supplémentaires.

Le sujet de nouvelles constructions éventuelles a soulevé les inquiétudes de participants plutôt favorables « à la création de vergers » et des questions sur leur intérêt. En accord avec son prédécesseur Yves Druet, le maire Évelyne Caloprisco-Chagnot a réaffirmé la nécessité de développer

l'offre résidentielle afin d'assurer le renouvellement de la population et couvrir la demande en logements. « Sans nouveaux logements la population décroît. Aujourd'hui, elle vieillit et nous devons faire vivre nos écoles, rester dynamiques et attractifs » a-t-elle réagi, rappelant la menace d'une fermeture de classe qui plane sur Cravanche et l'impact qu'aurait une baisse de la population sur les dotations.

Le développement de cette petite commune à forte densité, limitée par les reliefs et la forêt, a été pensé selon la préconisation du Grenelle de l'environnement : « Construire la ville dans la ville ».

« Il n'y a pas d'extension urbaine » a souligné Anne Quenot, qui, pour répondre à une remarque qualifiant la démarche « d'artificialisation » du village a précisé que le PLU était « réalisé dans l'intelligence, la prudence et le souci de l'environnement ».

« La population vieillit et il faut faire vivre nos équipements, nos écoles. Nous devons rester dynamiques et attractifs. »
Evelyne Caloprisco-Chagnot Maire



Réunions publiques



OCTOBRE 2019

CRAVANCHE

Une centaine de logements nécessaires

D'ici 2030, la commune aura besoin de ces logements si elle entend maintenir sa population actuelle. Mais le développement de l'offre résidentielle se heurte à un problème de superficie.

Lundi soir, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) Anne Quenot de l'AUTB (Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort) en charge du dossier a présenté au public la synthèse et les enjeux du diagnostic ainsi que les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables). « Ce document téléchargeable sur le site de la commune n'a pas un caractère obligatoire » a-t-elle souligné.

Il a été question de la problématique de cette petite commune à forte densité. « Cravanche compte près de 2000 habitants sur 135 ha dont 35 de forêt.

« Je ne serai pas coercitif, je ne veux pas faire la guerre à Cravanche »

Le développement de l'offre résidentielle est limité par la superficie a précisé le maire Yves Druet. Or, il apparaît qu'à l'horizon 2030, la commune aura besoin d'une centaine de logements pour maintenir le niveau de la population actuelle et accueillir de nouveaux ménages.

« Construire à tout prix n'est pas notre volonté, mais il faut



Le développement par extension urbaine du Clos de la source est limité par les jardins ouvriers.

maintenir notre population si on veut conserver nos équipements » a-t-il ajouté. La préconisation du Grenelle de construire la ville dans la ville s'est traduite par deux projets en cours (construction de logements sur les terrains de l'ADIJ ; maison de santé et habitat senior).

Il reste néanmoins de rares « dents creuses » à exploiter et seule la faible extension urbaine du Clos de la Source sur les parcelles non exploitées des jardins ouvriers serait possible.

« Mais ce ne sont que des propositions, je n'irai pas à l'encontre de la volonté des personnes concernées. Je ne serai pas

coercitif. Je ne veux pas faire la guerre à Cravanche » a rassuré le maire.

2000 habitants, c'est le chiffre de la population actuelle de Cravanche, commune qui s'étend sur 135 hectares dont 35 de forêt.

PLU : avis défavorable au transfert de compétences

La loi ALUR de mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence du PLU à l'intercommunalité, sauf si au moins un quart des communes membres, représentant au moins 20 % de la population, s'y oppose.

« Au départ, j'étais assez favorable parce que dans un territoire comme le nôtre, il faut qu'il y ait des lignes directrices qui regroupent l'ensemble des communes. Le débat a eu lieu au niveau de la communauté d'agglomération. Beaucoup de maires s'y opposent justement, parce que c'est vrai que la maîtrise du sol est une prérogative fondamentale des maires. Nous devons nous prononcer avant le 27 mars. J'inviterai le conseil municipal à émettre un avis défavorable pour des raisons de gouvernance et non pas pour des raisons de logique d'aménagement de notre territoire » a déclaré le maire, Yves Druet.

Agenda des Elus accès au contenu Accessibilité Recherche

[Fil d'Ariane >> Accueil/Agenda des manifestations/Par thèmes \[Mairie\]/Elaboration du Plan Local d'Urbanisme \(PLU\)](#)
 Mairie de Cravanche, 2 rue Pierre et Marie Curie, 90300 CRAVANCHE, Téléphone: 03 84 26 07 10, Fax : 03 84 26 60 41

[Horaires Mairie](#) [Locations](#) [Plan et Carte](#) [Etat Civil](#) [Médiathèque](#) [Les commerces](#) [Adresses utiles](#) [Exprimez-vous](#)

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 23 janvier 2017

Réunion publique

**Elaboration
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Le Maire de CRAVANCHE
vous invite à une**

REUNION PUBLIQUE

Lundi 23 janvier 2017 à 20 H 00

Salle communale de la Cravanchoise

A l'ordre du jour :

Le diagnostic communal, ses enjeux
Le projet d'aménagement et de développement durables
en présence d'Anne QUENOT, directrice d'études
à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Le Maire
Yves DRUET

Les chapitres

- Mairie
- Comptes R. du CM
- Cravanche Infos
- SEJ
- Animation
- Travaux
- CCAS
- Restauration
- Vie scolaire
- Associations
- Environnement
- Patrimoine
- Les photos
- Services
- Agenda
- Toutes les infos
- Recherche
- Infos Internet

Portail SEJ

Portail famille
Mot de passe oublié - Aide
Paiement en ligne

L'administration

Marchés publics
Service Public

Météo

Cravanche

Nuit

-5°C

-5°C

MÉTÉO FRANCE

Recommandation

Commune de CRAVANCHE
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Réunion Publique du 23 janvier 2017

Synthèse du diagnostic et ses enjeux
Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

PRÉAMBULE :

EVOLUTION DU DOCUMENT D'URBANISME ET PROCÉDURE

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 2 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Du POS :
Plan d'occupation des Sols → **au PLU**
Plan Local d'urbanisme

Il fixe le droit des sols
Il prend en compte les politiques publiques
Il est évolutif (modifications)

il exprime un **projet** communal
il est **plus opérationnel** : définit des orientations d'urbanisme et d'aménagement

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 3 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Des évolutions législatives fortes ces dernières années

➤ Grenelle de l'Environnement 2009 et 2010

- renfort analyses **environnementales** (consommation foncière, continuités écologiques, efficacité énergétique, etc.)
- Travailler le projet de PLU pour limiter ses incidences sur l'environnement

➤ Loi ALUR 2014

- évolution du contenu, **dans la continuité des lois « grenelle »**
 - densification et mutation du bâti
 - inventaire des places de stationnement
 - objectifs paysagers

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 4 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

La fin des POS : pour encourager les collectivités à se doter d'un PLU

➤ La caducité des POS entraîne un retour au RNU

- au 1^{er} janvier 2016 pour les communes n'ayant pas engagé la révision de leur document d'urbanisme
- au 27 mars 2017 si la révision du POS en PLU n'est pas achevée à cette date
 - Le cas Cravanche

➤ Conséquences :

Le retour au RNU implique l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties urbanisées de la commune mais également un avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 5 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Dernières évolutions : moderniser le contenu du PLU

➤ Ordonnance du 23/09/2015 et décrets d'application (décembre 2015 et janvier 2016)

- Recodification du code de l'urbanisme
- Renforcement de l'urbanisme de projet
- Evolution des pièces du PLU : règlement et nouveaux outils pour le zonage et les secteurs de projet

EN CONCLUSION :
une évolution forte et complexe de la législation en matière d'urbanisme et d'environnement

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 6 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

PROCÉDURE

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 7 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Quelques dates repères

POS approuvé datant du 29 juin 1987
Plusieurs modifications (2000, 2006, 2008, 2011)

- 23 septembre 2013 : **Délibération de prescription** de révision du POS pour élaborer un PLU

avec les modalités de concertation

*Une ou des réunions publiques
Des articles dans le bulletin municipal
Des articles dans la presse
Mise en ligne du projet sur le site communal
Permanence d'élus
Mise à disposition du projet en mairie avec recueil des observations des administrés dans un registre*

- Réunion de lancement du PLU avec l'AUTB : fin aout 2014
- ✓ Une modification simplifiée en 2015

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 8 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Les études et la procédure

<p>Étape 1 : Elaboration du diagnostic communal et environnemental Multiples réunions</p> <p>Étape 2 : Construction du PADD Débat du PADD en CM</p> <p>Étape 3 : Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du zonage et du règlement</p> <p>Étape 4 : Finalisation du dossier / justification</p>		<p>2014 – 2015</p> <p>2016</p> <p>2017</p>
---	--	--

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 9 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

<p>Étape 5 : Arrêt du PLU + bilan de la concertation Délibération du Conseil Municipal</p> <p>Étape 6 : Consultation des services → pendant 3 mois</p> <p>Étape 7 : Enquête publique → pendant 1 mois</p> <p>Étape 8 : Rapport du commissaire enquêteur → pendant 1 mois</p> <p>Étape 9 : Approbation du PLU</p>		<p>Procédure administrative Environ 10 mois</p> <p>Enquête publique hors période estivale</p>
---	--	---

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 10 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 11 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Diagnostic territorial

↓

Enjeux communaux → Projet pour répondre aux enjeux : PADD

↓

Traduction réglementaire

↓

orientations d'aménagement et de programmation
règlement littéral
règlement graphique (plan de zonage)

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 12 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

LES HABITANTS ET LEUR LOGEMENT

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 13 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Personnes publiques associées

Une commune dynamique et attractive

Une croissance soutenue
Cravanche attire pour moitié une population originaire de Belfort

Evolution de la population

Des ménages plus petits
Une forte augmentation des personnes seules : vieillissement et offre importante en logements collectifs de petite taille

Composition des ménages

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 14 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Personnes publiques associées

Un parc de logements diversifié

48 % de logements en collectif
Une production de logements tant individuels que collectifs toujours renouvelée
Un parc diversifié dans sa typologie

58 % des ménages sont propriétaires

Le parc social

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 15 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Personnes publiques associées

Une offre nouvelle dans le parc très récent

120 logements construits entre 1999 et 2012
Soit environ 9 logements / an

Le « Clos de la Source » : 35 logements

Les logements autorisés à Cravanche dans les années 2000

opération de 21 logements collectifs

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 16 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Les besoins en logements

Evaluation des besoins en logements : HORIZON 2030

- Pour maintenir le niveau de la population actuelle : créer environ 70 logements (décohabitation, ménages plus petits, vieillissement)
- Accueillir de nouveaux ménages : en accord avec les besoins du Plan Local de l'Habitat de la CAB
 - Soit environ 7 à 8 logements / an
- Déduction des logements produits depuis 2011

➤ Les besoins à horizon 2030 : entre 100 et 150 logements

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 17 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

LES ENJEUX

- Adapter et poursuivre la diversification de l'offre résidentielle :
Des logements pour une population qui vieillit
Des logements adaptés pour des jeunes en début de parcours résidentiel (accession, locatif)
- Encourager et permettre le renouvellement du parc existant pour répondre à l'attractivité résidentielle de Cravanche
- Produire des logements :
Dans l'enveloppe urbaine actuelle (réhabilitation, découpage parcellaire, extension-rénovation)
Par une extension urbaine

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 18 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE COMMUNAL ET SON FONCTIONNEMENT

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 19 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Le développement urbain de Cravanche : du village-rue à la ville

Développement urbain début du XIX^{ème} siècle
Cadastrre napoléonien (1827)
Archives départementales, CG 90

Un petit village avec des habitations dispersées le long de l'actuelle D16



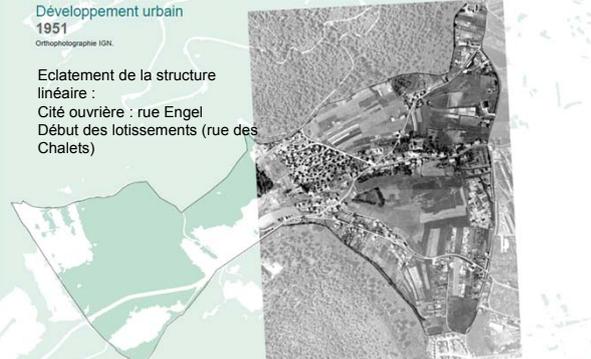
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 20 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Développement urbain 1951

Orthophotographie IGN

Eclatement de la structure linéaire :
Cité ouvrière : rue Engel
Début des lotissements (rue des Chalets)



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 21 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Développement urbain 2013

Orthophotographie CAB 10/2013

Accélération du développement
Appui sur les lisières forestières
Continuité urbaine avec Belfort



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 22 23 janvier 2017

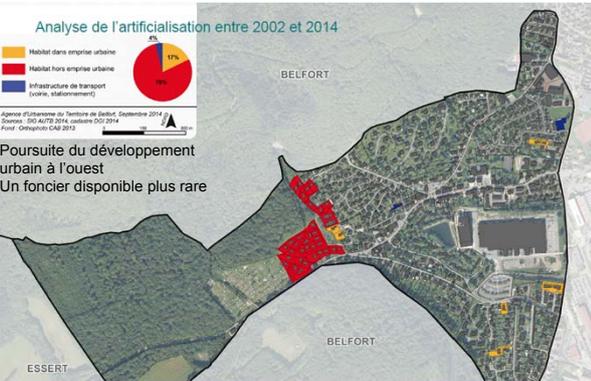
Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Analyse de l'artificialisation entre 2002 et 2014

- Habitat dans emprise urbaine
- Habitat hors emprise urbaine
- Infrastructure de transport (voies, stationnement)



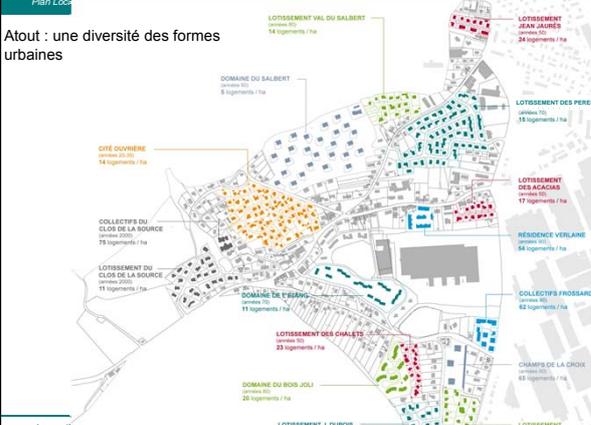
Poursuite du développement urbain à l'ouest
Un foncier disponible plus rare



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 23 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Atout : une diversité des formes urbaines



- LOTISSEMENT VAL DU SALBERT zones 001 14 logements / ha
- LOTISSEMENT JEAN JAURES zones 70 24 logements / ha
- LOTISSEMENT DES PERES zones 70 15 logements / ha
- LOTISSEMENT DES BACCAS zones 001 17 logements / ha
- RESIDENCE VERLAINE zones 001 64 logements / ha
- COLLECTIFS FROSSARD zones 001 62 logements / ha
- CHAMPS DE LA CROIX zones 001 64 logements / ha
- LOTISSEMENT VIA D'AUVELLES zones 001 11 logements / ha
- LOTISSEMENT J. DURUIS zones 001 11 logements / ha
- DOMAINE DU BOIS JOLI zones 001 20 logements / ha
- LOTISSEMENT DES CHALETs zones 001 23 logements / ha
- DOMAINE DE L'EUVAU zones 001 11 logements / ha
- COLLECTIFS DU CLOS DE LA SOURCE zones 001 75 logements / ha
- LOTISSEMENT DU CLOS DE LA SOURCE zones 001 15 logements / ha
- CITE OUVRIERE zones 001 14 logements / ha
- DOMAINE DU SALBERT zones 001 6 logements / ha

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 24 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

LES ENJEUX

- Respecter les formes urbaines des différents quartiers qui caractérisent Cravanche
- Rechercher des solutions alternatives à l'extension urbaine pour assurer la production de logements : identifier les espaces disponibles dans la zone urbaine et les secteurs en mutation

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 25 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Le réseau routier

Deux axes majeurs structurants

Un trafic soutenable mais une forte sensibilité vis-à-vis du trafic de transit

Une bonne desserte en TC

Deux lignes urbaines
Une ligne qui dessert Cravanche à Essert

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 27

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Les aménagements urbains favorisant la sécurité des piétons et usagers des modes doux

- De nombreux aménagements pour limiter la vitesse et sécuriser les rues
- Pas de réseau cyclable à Cravanche mais proximité avec celui de Belfort
- Station VLS Techn'Hom Cravanche
- Espace naturel du Salbert → promenades pédestres et cyclistes

Cravanche
Aménagements urbains principaux

- Chicanes et dos d'âne, passages limités à 30 km/h, Retrecissement de la rue
- Cheminements doux
- Voie principale
- Noms des rues principales
- Radars pédagogiques 30 km/h
- Voie secondaire
- Squares et étages

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort Août 2014 24

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

La problématique récurrente du stationnement

- Le stationnement sur rue en centre-ville : différends d'usage entre riverains et employés Alstom
- Initiative citoyenne de covoiturage à conforter

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

LES ENJEUX

- Développer les modes alternatifs et innovants aux déplacements individuels motorisés :
 - S'appuyer sur les initiatives citoyennes
 - Poursuivre le développement du réseau cyclable et des cheminements doux pour relier l'ensemble des quartiers

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 29 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Equipements et services

une forte proximité avec ceux de Belfort

- Des équipements principaux concentrés sur la rue des commandos d'Afrique
- La Mairie excentrée de cet ensemble
- Le secteur de l'ex-ADJI dédié aux logements

Equipements et services à la population

- EQUIPEMENTS
 - équipements publics
 - structures de formation (Suppression de l'ADJ)
- SERVICES À LA POPULATION
 - commerces
 - services de santé

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, octobre 2016
Remarque : l'ex-ADJI est devenu le secteur de l'ex-ADJI dédié aux logements

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Activités et mobilités

L'emploi et l'activité économique

- La quasi-totalité des emplois est implantée sur la partie cravanchoise de Techn'Hom
- Mengès Industrie : rue de Vesoul
- Des espaces peu valorisés du point de vue paysager (entrée de ville, les Ailettes)

Une mobilité professionnelle singulière entre attractivité et intégration belfortaine

45% des emplois sur Cravanche sont pourvus par des actifs résidents à Belfort
La CAB est le lieu de travail de trois cravanchois sur quatre (562 actifs).

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

LES ENJEUX

- La valorisation et la restructuration du secteur de l'ex-ADIJ pour répondre aux besoins en logements de la commune
- Le développement des liaisons douces en cohérence avec les équipements et services de Cravanche et de Belfort
- Consolider les espaces d'activités économiques et apporter une plus-value paysagère

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 32 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 33 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Le contexte physique

Cravanche a su tirer parti de son relief un bon ensoleillement

- Au nord : des grès peu perméables
- Au sud : des calcaires-marneux
- Au centre-est : des alluvions récentes connectées à la vallée alluviale de la Savoureuse

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 34 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Prise en compte des risques en lien avec la nature des sols « Calcaires-marneux »

COMMUNE de CRAVANCHE
Aires retrait-gonflement des argiles

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 35 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Le paysage

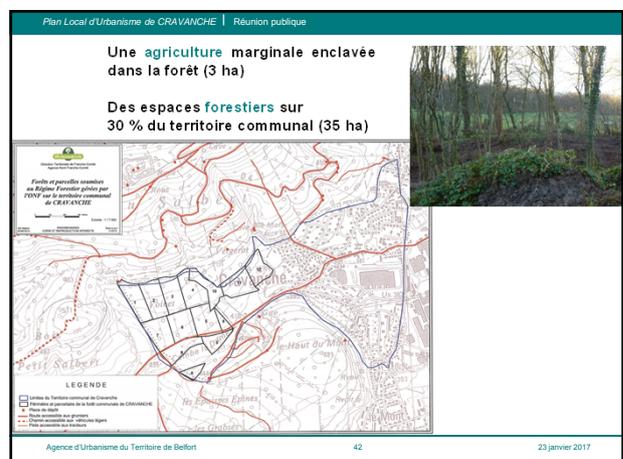
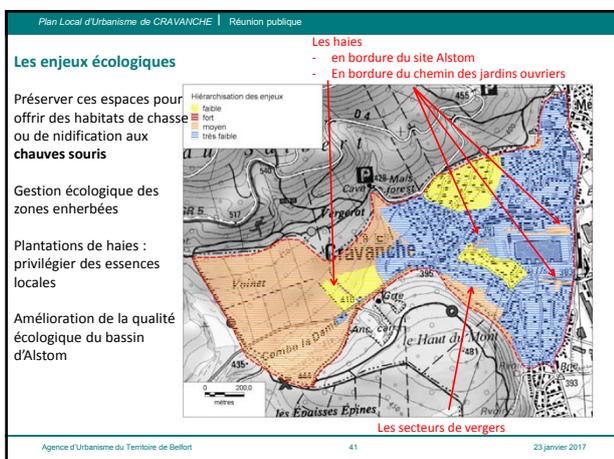
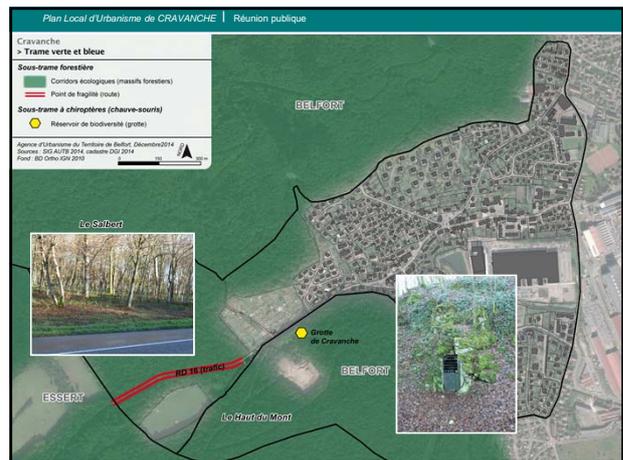
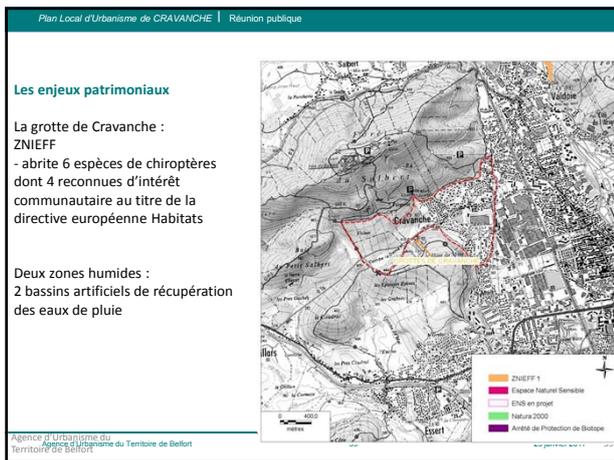
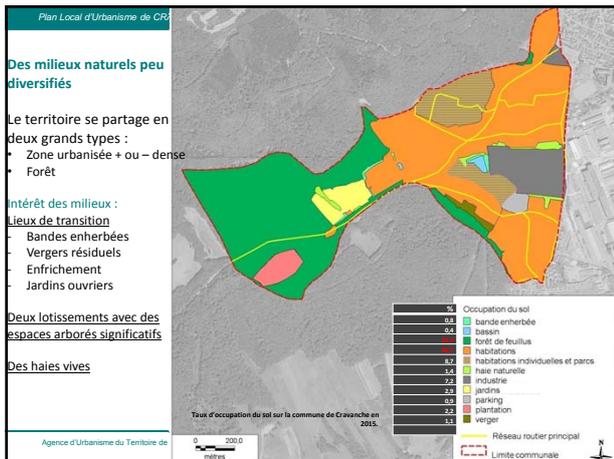
Une forte prégnance des paysages forestiers et la problématique des lisières

- + ces massifs participent fortement à une ambiance naturelle
- + la stabilité dans le temps des lisières forestières
- la forêt peut être considérée comme un obstacle au développement urbain, et non plus comme une valeur patrimoniale
- le problème de l'accès aux forêts périurbaines

Rue Jules Ferry

Panorama sur le Salbert

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 36 23 janvier 2017



Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

La ressource en eau potable fragile à l'échelle de la CAB

L'assainissement

Le zonage d'assainissement est réalisé par la CAB

La gestion des eaux pluviales peut se faire par une méthode dite alternative mise en œuvre sur le secteur du Clos de la Source



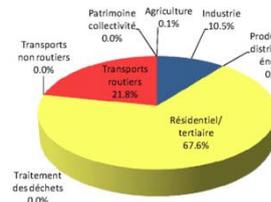
Intérêts :

- esthétique et paysager des bassins ou des noues
- valorisation des essences végétales plantées pouvant contribuer à l'amélioration de la trame verte et bleue
- mise en eau « visible » qui sensibilise la population aux ruissellements et aux risques inondations

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 43 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Les consommations d'énergie portées par le résidentiel et le tertiaire

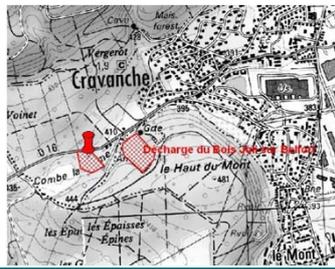


Le règlement ne doit pas empêcher la rénovation du bâti pour réduire ses consommations d'énergie

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 44 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

- Une qualité de l'air dégradée par les poussières et les allergènes
- Des nuisances sonores modérées mais mal vécues
- L'ancienne décharge de Cravanche

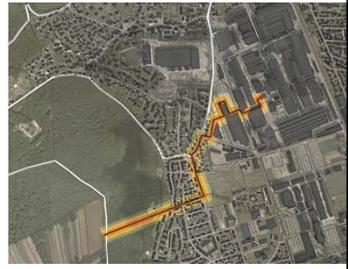
et la proximité de l'ancienne décharge de Belfort

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 45 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Les risques technologiques

- Une canalisation de gaz en limite communale



Les risques naturels

- Risque sismique
- Mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 46 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

LES ENJEUX

- La pression de l'urbanisation sur les lisières forestières et les jardins ouvriers
- La préservation des espaces forestiers et des haies pour les continuités écologiques et les « routes de vol » favorables aux chauves-souris
- Prendre en compte les risques : anciennes décharges et canalisation de gaz

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 47 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 48 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 1 : Développer et diversifier l'offre résidentielle

- Répondre à l'attractivité de la commune dont le développement est limité (superficie)
- Produire des logements a minima pour conserver le niveau actuel de la population = besoin d'une centaine de logements à horizon 2030
Soit environ 4 à 5 ha de foncier

✓ **Renouveler et développer la ville par des opérations significatives**

Secteur centre ville (ex-ADI)
Logements de typologie diversifiée



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 49 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 1 : Développer et diversifier l'offre résidentielle

- ✓ **Par urbanisation de « dents creuses »**

Par ex : Entre la rue Pasteur, Domaine du Salbert et la rue du Val du Salbert



- ✓ **Par extension urbaine du Clos de la Source**

Extension très mesurée (inférieure à 1 ha) en s'appuyant sur l'équilibrage des parcelles de jardins non occupées



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 50 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 1 : Développer et diversifier l'offre résidentielle

Respecter les caractéristiques urbaines de certains quartiers
Un encadrement réglementaire et un zonage adapté

Cité ouvrière
rue du Salbert, Foch, Margin, A. Engel, E. Faive
années 20-30

Domaine du Salbert
accès par la rue du Salbert
années 60



Cité ouvrière datant des années 1920-1930

Domaine du Salbert, années 1960

Secteur du centre-ville
Rue des commandos d'Afrique

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 2 : Consolider l'attractivité économique

- Techn'Hom 5, zone stratégique avec un espace moderne et le site des Ailettes en attente de rénovation : 'maintenir et entretenir'
- Accompagner le développement du secteur tertiaire

- ✓ **Valoriser l'espace au nord de la plateforme des Ailettes**
- ✓ **Implanter un pôle de santé**

Les Ailettes (2012)



Rue de Vesoul



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 62 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 3 : Encourager les mobilités alternatives

- Forte proximité « domicile-travail »

- ✓ **Développer les liaisons douces entre les quartiers**



Venelle entre Alstom Plant et le centre ville



Cheminement doux « Clos la source »

AXE 4 : Renforcer la couverture numérique

- Couverture numérique par endroit déficiente

- ✓ **Amélioration en haut-débit par un plan de fibrage**

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 53 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 5 : Conforter les espaces de nature

- Un cadre de vie arboré et paysager

- ✓ **Préserver et renforcer les ensembles arborés**
- ✓ **Contenir la pression de l'urbanisation sur la forêt**

Limite forestière et zone urbaine



Etang en plein cœur du centre-ville



Chemin sous le Mont, panorama sur le Salbert



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 54 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 5 : Conforter les espaces de nature

- ✓ Promouvoir un urbanisme économe en énergie
- ✓ Economiser l'eau et limiter l'imperméabilisation des sols

Clos de la Source



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 55 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

AXE 6 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ Réorganiser les jardins familiaux
- ✓ Assurer les continuités écologiques

Grotte de Cravanche



Boisement de part et d'autre de la D16

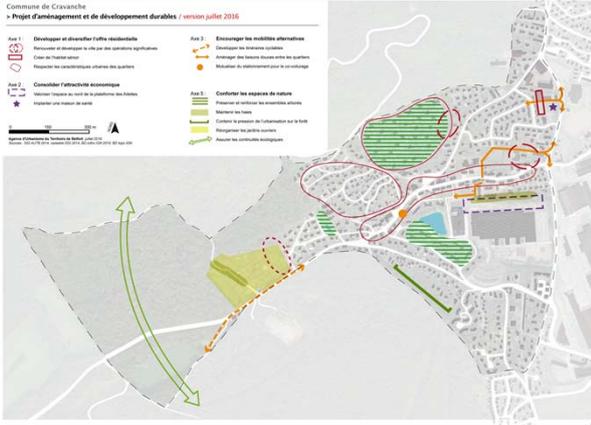


Parcelles inoccupées



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 56 23 janvier 2017

Commune de Cravanche
Projet d'aménagement et de développement durables / version juillet 2016



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 57 23 janvier 2017

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 58 23 janvier 2017



MAIRIE 4 AVRIL 2019

8 avril 2019 : Conseil municipal

Ordre du jour Désignation d'un secrétaire de séance Compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018 Arrêté du Maire pris au titre de sa délégation du Conseil municipal Compte de gestion 2018 Compte administratif...



MAIRIE 25 JANVIER 2019

Réunion publique PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, réunion du jeudi 24 janvier 2019 à la Cravanchoise : Ordre du jour : Évolution du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ; Orientations d'Aménagement...

Commune de CRAVANCHE
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Réunion Publique du 24 janvier 2019
Modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Zonage et règlement
Orientations d'Aménagement et de Programmation

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

EVOLUTION DU PROJET

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 2 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Débat du projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Le 27 septembre 2016
Présentation des éléments en réunion publique de janvier 2017
- Débat modifiant certaines orientations du PADD le 11 décembre 2017
 - *Suppression de la zone à urbaniser sur les jardins ouvriers*
 - *Inscription d'une zone d'équipements publics en sortie de ville*

Projet d'aménagement et de développement durables

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

LE RÈGLEMENT

ZONAGE ET RÈGLEMENT ÉCRIT

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 4 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Un nouveau zonage

Zones du PLU	
Zone U urbaine	
Zones AU à urbaniser	
Zone A Agricole Constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole	
Zone N Naturelle et forestière Secteurs, équipés ou non, à protéger	

Un nouveau règlement en III parties

PARTIE I — DISPOSITIONS LIMINAIRES

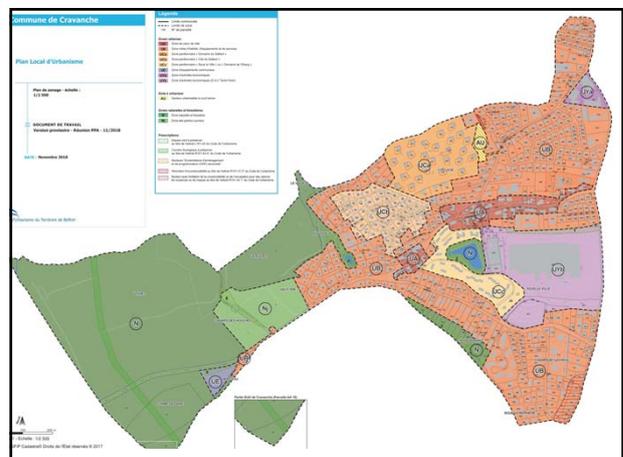
- Articles du code de l'urbanisme d'ordre public applicables au PLU
- La portée du règlement vis-à-vis du code de l'urbanisme (lotissements, reconstruction à l'identique, les performances environnementales et énergétiques...)
- Et vis-à-vis des autres législations (vestiges archéologiques, les voies bruyantes, les risques...)

PARTIE II — DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES ZONES

- Protection du patrimoine naturel et paysager
- Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- Stationnement
- Equipements et réseaux
- Emplacements réservés

PARTIE III — DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES PAR ZONE
Énumération des secteurs et sous-secteurs du PLU

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 5 24 janvier 2019



Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique - 24/01/2019

LES DIFFÉRENTES ZONES

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 7 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique - 24/01/2019

Zone UA

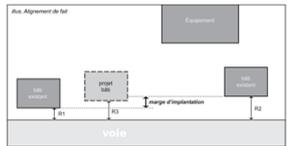
- Une seule annexe est autorisée 20m² (hors garage)
- Extension de la construction principale, max 50 % de la surface de plancher



Implantations

- Alignement sur voie
- Annexe implantée à l'arrière de la construction principale
- Constructions implantées en limite séparative ou recul minimal de 3m

Et 1m pour celles dont la hauteur n'excède pas 2,5m à l'égout du toit.



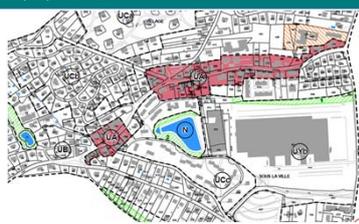
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 8 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique - 24/01/2019

Zone UA

Toitures et façades

- Hauteur : 10 m à égout du toit ou 15 m hauteur totale
- Attique interdit
- Toiture 2 pans
- Toute modification conserve les éléments architecturaux et décoratifs existants (chaînage d'angles, voûtes, appuis et linteaux de fenêtres, frises...).
- Volets battants conservés
- Panneaux solaires interdits en façade



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 9 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique - 24/01/2019

Zone UA

Clôtures et traitement paysager

- Le traitement paysager doit représenter au moins 20 % du foncier relatif au projet de construction
- Les clôtures donnant sur une voie : 1,50m max.
 - ajourées et assurer une transparence depuis l'espace public
 - partie basse des clôtures peut être pleine, sans excéder 0,60 m de hauteur
- Les clôtures en limite séparative : 2m max
 - partie basse peut être pleine (type mur bahut) sur une hauteur de 0,60 m maximum.
 - éléments pleins sur toute leur hauteur sont autorisés, sous réserve que leur linéaire cumulé n'excède pas un tiers de la longueur totale de la clôture par côté




Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 10 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique - 24/01/2019

Zone UB

- 2 annexes autorisées max 40m²
- Extension de la construction principale, max 50 % de la surface de plancher
- Entrepôts supérieurs à 80m² interdits

Implantation :

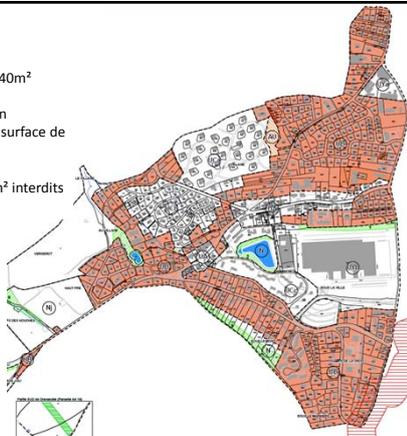
- Sur voie

Alignement de fait ou Recul mini 3m

- Limite séparative H/2 mini 3m

Constructions en limite séparative autorisées

- si implantation simultanée
- limitée en profondeur et hauteur dans autre cas



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 11 24 janvier 2019

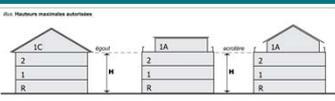
Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique - 24/01/2019

Zone UB

Toitures et façades

Hauteur : 10 m max à l'égout du toit attique autorisé

Hauteur des annexes : max 3,50m au faitage



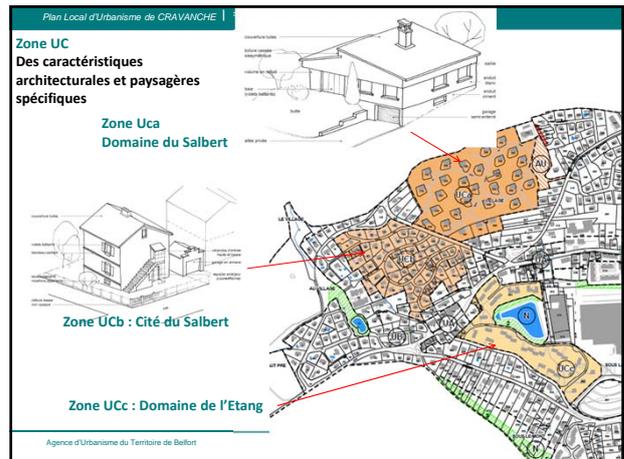
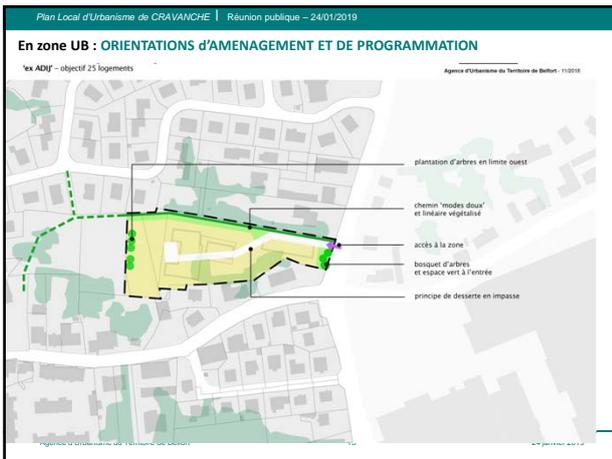



Clôtures et traitement paysager

Le traitement paysager doit représenter au moins 30 % du foncier relatif au projet de construction

Clôtures : id UA + sur l'espace public : 1,80m max

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 12 24 janvier 2019



Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Zone UC

Uca : Domaine du Salbert	UCb : Cité du Salbert	Ucc : Domaine de l'Étang
Annexes, vérandas interdits	1 annexe autorisée Pas d'extension ni d'annexe visible de la rue	Annexes interdites
Recul 5 m (voies) (30m forêt)	Recul 3 m (voies) En limites séparatives : 35m ² - 3m de haut	Recul 5 m (voies) En limites séparatives : 3 m
H : 7m égout du toit	H : 8m égout du toit Annexe : max 3m	H : 7m égout du toit

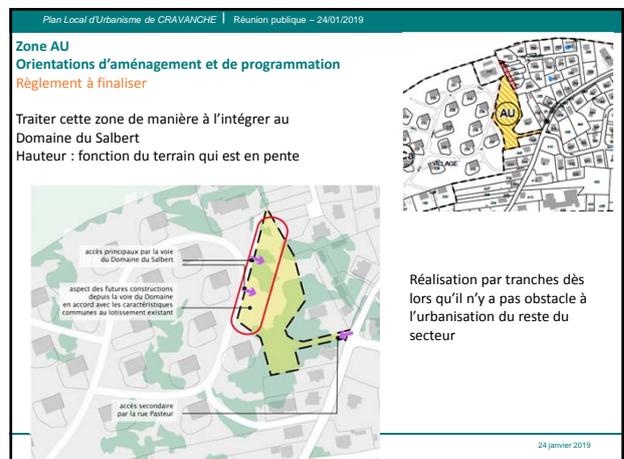
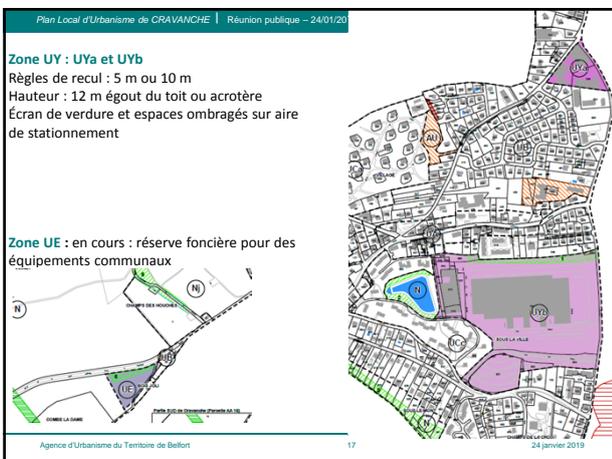
Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 15 24 janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Zone UC

Uca : Domaine du Salbert	UCb : Cité du Salbert	Ucc : Domaine de l'Étang
Toits 2 pans : 15 à 20° Façade couleur blanche ou blanc-cassé	Toits 2 pans : 30 à 40° Ouvertures + hautes que larges	Pentes non réglementées
Clôtures interdites sauf en bordure de zone et de limite communale (prescriptions patrimoniales)	Clôtures : max 1,5m ² Panneaux pleins interdits ou 1/3 (en limites séparatives)	Clôtures interdites en limite de zone (prescriptions patrimoniales)
Le traitement paysager : au moins 60 % du foncier	Le traitement paysager : au moins 30 % du foncier	Le traitement paysager : au moins 40 % du foncier

Agence d'Urbanisme du Territoire de Bellort 16 24 janvier 2019



Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Zone N et Nj

En N : constructions possibles uniquement liées à l'exploitation forestière

En Nj : 1 abri de jardin max 10m²
hauteur max 3m

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

LES PRESCRIPTIONS

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Protection du patrimoine

Prescriptions

- Espace vert à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Corridor écologique à préserver au titre de l'article R151-43 4° du Code de l'urbanisme

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Protection du patrimoine

Conservation d'éléments de composition de la façade ou de débord de toiture ou de porte cintrée ...

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Éléments de qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

<p><u>Des règles prescriptives</u></p> <p>Implantations respectent le terrain naturel</p> <p>Panneaux solaires intégrés à la toiture</p> <p>Système de climatisation non vu de l'espace public</p> <p>Stationnement :</p> <p>1 place jusqu'à 50m² de surface de plancher</p> <p>2 places jusqu'à 150m² de surface de plancher</p> <p>Au-delà, 1 place sup, par tranche entamée de 80m²</p>	<p><u>Des préconisations</u></p> <p>Orientation par rapport au vent et au soleil et par rapport aux constructions voisines</p> <p>Concernant les constructions anciennes (baies, portes, volets)</p>
---	--

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Plan Local d'Urbanisme de CRAVANCHE | Réunion publique – 24/01/2019

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 25 24 janvier 2019



Revue municipale



OCTOBRE 2019

LE MOT DU MAIRE



Mes Chers Concitoyens,

L'année 2015 restera dans les annales comme une année particulière à plus d'un titre : « Annus horribilis » après les attentats de janvier et novembre. Mais la France martyrisée sait se regrouper autour de ses valeurs républicaines et fera front.

Cette année 2015 fut aussi la plus chaude depuis qu'existent des mesures fiables. La signature de l'accord de la COP 21 marque une prise de conscience mondiale et la France y a pris une part considérable.

Dans notre chère commune, ce fut une année chargée en investissements : travaux au service Enfance Jeunesse et aux écoles, jeux du square, achat de terrain (ADII et Évêché), changement de lampes rue du Salbert, placette de retournement rue Lacreuse, élaboration de notre P.L.U. (plan local d'urbanisme), début des travaux de l'immeuble rue Pasteur, achat du camion, etc...

2016 sera une année de transition. Cela ne veut pas dire que nous ne ferons rien. Des projets sont en cours qui, je l'espère, pourront démarrer : maison de santé et habitat senior, projet immobilier

sur les terrains de l'ADII, rénovation de l'appartement de la poste, placette de retournement rue Clémenceau, poursuite du P.L.U. avec réunions publiques, etc...

Nous resterons aussi vigilants sur la question du haut débit.

Je tiens à vous rassurer sur les finances de la commune. On entend souvent que suite à la baisse des dotations de l'Etat, que la moitié des communes seront en faillite en 2016. Ce ne sera pas votre cas.

Bien sûr, nous avons moins de marge d'autofinancement et nous cherchons à réduire les dépenses avant d'adopter la solution de facilité qui consiste à reporter la baisse des recettes sur l'augmentation des impôts. A la fin de l'année, notre dette, sans emprunt nouveau, sera ramenée à 750 000 euros, alors qu'elle était d'environ 1 million en 2001. L'aspect financier n'est pas le seul à prendre en compte. J'entends souvent dire qu'il fait bon vivre à Cravanche, que l'école est performante, que les services sont de qualité, que le bien vivre ensemble est une réalité.

Je pense que tous ceux, élus, services, bénévoles, présidents d'associations, enseignants, doivent en être remerciés.

Il me revient en mémoire la chanson de Charles Trenet que les plus jeunes n'ont pas connu « Douce France, cher pays de mon enfance, bercé de tant d'insouciance... » c'est cette France-là que je souhaite que nous retrouvions.

Bonne année 2016 à tous.

Yves DRUET

LE MOT DU MAIRE



Mes Chers Concitoyens,

Dès la couverture de votre revue municipale vous comprendrez que nous avons voulu souligner les actions en faveur de notre jeunesse.

De nombreux articles concernant les écoles et le service enfance jeunesse montrent la politique volontariste de l'équipe municipale en faveur de l'éducation. À voir le plaisir des enfants lors des différentes fêtes de fin d'année, nous sommes confortés dans notre engagement.

Nous n'en négligeons pas pour autant les autres domaines, qu'ils soient de notre compétence ou non. Nous agissons ainsi pour éviter que Cravanche ne devienne un désert médical grâce à la création d'une maison de santé. De même nous restons actifs et vigilants sur le déploiement de la fibre sur notre commune.

Notre Programme Local d'Urbanisme (PLU) avance et une réunion publique sera organisée à l'automne. Il nous faut à travers ce PLU définir la politique de la commune en matière de constructions de logements, de déplacements, de sauvegarde de l'environnement.

Nous anticiperons le vieillissement de la population par la création d'habitat senior à vocation sociale et de logements adaptés. Il nous faut aussi envisager la création de logements en accession (sur le terrain de l'ADIJ) pour diversifier l'offre et maintenir notre population. Nous y travaillons activement et nous avons sollicité diverses subventions pour ces réalisations.

Bien sûr les budgets sont de plus en plus contraints mais les taux d'emprunts sont actuellement très bas. Nous avons ainsi profité d'un taux à environ 1% sur 15 ans pour transformer le prêt relais de 390 000 euros des travaux SEJ – ECOLES en prêt classique à taux fixe. Nous mettons à profit les mois d'été pour avancer sur les projets.

Quant à vous, nous espérons que vous passerez de bonnes vacances, à Cravanche ou ailleurs.

Bien à vous

Yves DRUET

LE MOT DU MAIRE



Mes Chers Concitoyens,

Lorsque nous avons voté le budget primitif 2018, nous pensions que, conformément aux engagements pris par le président de la République, il n'y aurait pas de baisse des dotations globale de fonctionnement DGF. Or, nous venons de recevoir notre dotation qui est en baisse de 16%. Nous pourrions, comme le font certaines communes, augmenter d'autant les impôts pour compenser ces baisses. Nous ne le ferons pas car nous savons bien que nos concitoyens peinent sous la pression fiscale.

D'autre part, nous avons perdu notre taxe professionnelle de l'Aéroparc de Fontaine (10 000 euros) et la loi « Notre » nous obligerait à céder nos 20 parts à Grand Belfort pour une somme dérisoire. A la fusion avec la communauté Bourbeuse Tilleul, notre dotation de solidarité a été supprimée. Notre excédent de fonctionnement qui était de 284 000 euros en 2016 est tombé à 227 000 euros en 2017. La hausse des taux de 2% ne comblera pas, loin sans faut cette différence. Nos taux restent inférieurs à ceux des autres communes

environnantes et nous en subissons les conséquences car ce paramètre demandé aux Cravanchois est plus faible et beaucoup de dotations de compensation ou de subventions prennent en compte l'effort fiscal. On pourrait résumer cela par « les bons gestionnaires seront pénalisés. »

Si la situation budgétaire se dégrade, nous pouvons toutefois encore mener nos projets. Sans doute avez-vous remarqué la démolition des bâtiments de l'ADIJ (nous réfléchissons à un projet de lotissement) et celle de la salle paroissiale.

Nous allons, prochainement, réaliser les VRD sur ces deux emplacements. Pour être justes, si nous nous plaignons des ponctions de l'État, nous devons souligner les subventions qu'il nous accorde sur ces projets, au titre du soutien à l'investissement local et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Nous allons également lancer la rénovation du bâtiment Pangon et l'accessibilité de la Médiathèque. Nous souhaitons en faire un lieu de culture et d'animation au centre de la commune. De même, nous devons travailler sur de nouveaux ateliers municipaux.

Nous poursuivons nos efforts pour conserver toute son attractivité à notre commune. Une commune vivante où il fait bon vivre. Vous vous en rendrez compte à la lecture de votre revue.

Bien à vous.

Le Maire,
Yves DRUET



HABITAT senior

Les travaux pour l'habitat senior concernant 7 maisons ont commencé le 21 octobre 2018.

C'est l'entreprise Colas qui a été chargée de réaliser la première phase des VRD (Voiries et réseaux divers)

Cette phase initiale s'est terminée le 10 décembre, soit après presque deux mois d'activité type BTP.

Ont été réalisés les réseaux d'eau pluviale, d'eaux usées, d'eau potable ainsi que tous les réseaux qui permettront de recevoir les divers câblages et raccordements à ceux existants.

Suivra la phase 2 des travaux VRD par l'installation des réseaux secs. Il s'agit du câblage et des diverses liaisons extérieures aux futures habitations : installation des réseaux gaz, électricité basse tension et haute tension, des coffrets d'interfaces avec les divers bâtiments incluant le réseau internet etc.

La phase 2 des VRD débutera mi-janvier 2019 pour environ 1 mois et demi et sera réalisée par la société Eiffage spécialisée en installation d'équipements électriques.



PLU

Élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le 24 janvier dernier à la Cravanchoise, se tenait une réunion publique pour présenter aux Cravanchois les grandes orientations de ce projet.



Le PLU est un document important et réglementaire qui répond aux enjeux de la commune. Il est construit sur un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD)

Ce n'est pas un document figé dans le temps car il peut évoluer soit pour corriger des dispositions qui n'apparaîtraient pas pertinentes dans la durée ou pour permettre la réalisation de projets ponctuels non prévus initialement.

Les personnes publiques (PPA) sont associées à l'élaboration du document. Leur rôle est de s'assurer de la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts communaux.

PADD

De nombreuses réunions ont eu lieu de 2014 à 2018 en mairie et une réunion publique en 2017.

L'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) a réalisé un document qui tient compte de toutes les propositions, remarques et règlements à respecter.

LE « ZONAGE »

La superficie communale est de 135 hectares dont près de 35 hectares occupés par la forêt.

- Zone U urbaine ;
- Zones AU à urbaniser ;
- Zone N Naturelle et forestière : secteurs, équipés ou non, à protéger.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elles consistent à protéger, par des règles prescriptives, les caractéristiques architecturales et paysagères spécifiques à certaines zones.

Le document projeté en réunion publique le 24 janvier 2019 est disponible en mairie et sur le site Internet de Cravanche. (<http://www.mairie-de-cravanche.fr/reunion-publique-plu/>)

À l'issue de la présentation, un débat s'est ouvert au cours duquel les participants ont eu tout loisir de questionner Mme Quenot ou Mme le Maire sur le devenir de notre commune.

Présentation assurée par Anne Quenot de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et Évelyne Caloprisco-Chagnot, Maire de Cravanche.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Vote en conseil municipal ;
- Soumission aux services de l'Etat (Préfecture) et autres Personnes Publiques Associées (Conseil régional, Conseil départemental, Chambres consulaires, Chambre d'Agriculture, ONF, communes voisines...) peuvent faire d'éventuelles observations ;
- Enquête publique : Toute personne peut venir présenter ses observations, faire des suggestions. À l'issue de l'enquête, le Commissaire rédige un rapport qui contient son avis sur le projet, ses conclusions motivées favorables ou défavorables.

